CHALLENGE JEUNE TALENT 2026

Article 1

Le challenge est ouvert à tout pilote « Rallye Moderne » âgé de 17 à 25 ans (pour les 25 ans nés à partir de 2001) licencié à l'ASA ARDECHE pour l'année 2026 ayant participé aux épreuves sélectionnées ci-dessous.

Attention seules ces 6 épreuves compteront pour les points du challenge Jeune Talent :

1. **Rallye National de L'Ardèche 2025 le 26/27 Septembre 2025**
2. **Rallye Régional du Bas Vivarais 2025 le 21/22 Novembre 2025**
3. **Rallye Régional de Vaison (Mars 2026 en attente Calendrier 2026 de la FFSA)**
4. **Rallye National du Nougat (Mai 2026 en attente Calendrier 2026 de la FFSA)**
5. **Rallye Régional de Bagnols Les Bains (Juillet 2026 en attente Calendrier 2026 de la FFSA)**
6. **Rallye Régional du Picodon (Septembre 2026 en attente Calendrier 2026 de la FFSA)**

IMPORTANT : Concernant les pilotes non licenciés à l'ASA ARDECHE en 2025 qui souhaiteraient participer au challenge Jeune Talent 2026, il suffira de vous licencier à l'ASA ARDECHE en 2026 et d'avoir participé aux épreuves de la liste ci-dessus afin que vos points soient pris en compte même si vous n'étiez pas licencié à l'ASA en 2025 lors de votre participation aux éditions Rallye de l'Ardèche et du Bas vivarais 2025

Pour participer Il faudra également poser les autocollants ASA ARDECHE obligatoires sur les véhicules de course, ils devront être bien visibles sur les portières avant, sous les rétroviseurs.

Une vérification de la présence des autocollants pourra être faite par un membre du comité directeur ou officiel de l'ASA Ardèche. En cas d'absence d'autocollant, les points ne seront pas comptabilisés, sans contestation possible.

Les autocollants seront à venir chercher au bureau de l'ASA ou envoyés sur demande.

Les résultats devront être transmis par mail à stephane.cayreyre@gedimat.fr après chaque épreuve.

Pas de double monte autorisée pour le challenge. Le pilote engagé ne pourra faire conduire son copilote lors des épreuves du challenge Jeune Talent.

En cas de triche lors de la transmission des résultats, le participant se verra immédiatement exclu.

En cas de réclamation, seul le Comité Directeur de l'ASA aura compétence pour régler le litige.

Article 2

Dans chaque épreuve les participants marqueront des points suivant le tableau ci-après.

Les points seront multipliés par le coefficient du rallye effectué.

Si moins de **3 partants dans la classe**, le résultat sera divisé par deux.

CLASSEMENT	CLASSE MODERNE
1er de Classe	10 points
2ème de Classe	9 points
3ème de Classe	8 points
4ème de Classe	7 points
5ème de Classe	6 points
6ème de Classe	5 points

Article 3

Le 1er du challenge gagnera une participation à l'édition 2026 du Rallye de l'Ardèche au volant d'une 208 R2 ou rally 4 louée pour l'occasion au sein d'une structure professionnelle avec une formule «tout compris ». Une caution de 1500 euros sera demandée par L'ASA ARDECHE au gagnant de l'édition, 48H avant l'épreuve. Cette caution sera encaissée par l'ASA ARDECHE en cas de dommage fait par le gagnant de l'édition occasionnant des réparations à la voiture. Dans le cas contraire la caution sera restituée 48h après l'épreuve.

Le 2ème du challenge se verra attribuer un bon d'achat 1500 euros chez GT2i.

Le 3ème du challenge se verra attribuer un bon d'achat de 900 euros chez GT2i

En cas d'égalité parfaite au niveau des points, les ex aequo seront départagés par le meilleur résultat obtenu à la classe et au groupe dans chaque épreuve.

Le gagnant de l'édition ne pourra en aucun cas participer au challenge l'année suivante.